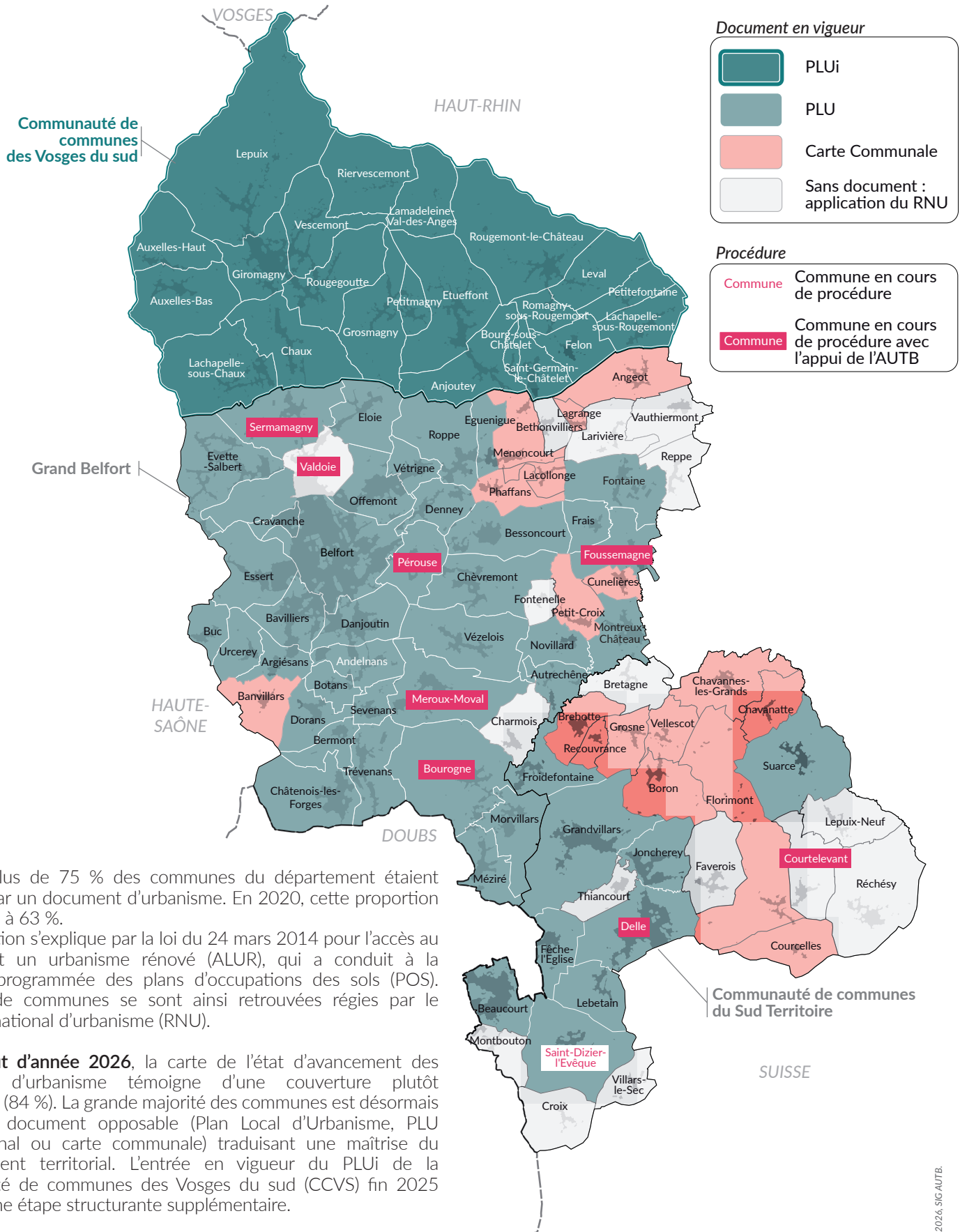


État des documents d'urbanisme dans le Territoire de Belfort



En 2000, plus de 75 % des communes du département étaient couvertes par un document d'urbanisme. En 2020, cette proportion est ramenée à 63 %.

Cette évolution s'explique par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), qui a conduit à la disparition programmée des plans d'occupations des sols (POS). Beaucoup de communes se sont ainsi retrouvées régies par le Règlement national d'urbanisme (RNU).

En ce début d'année 2026, la carte de l'état d'avancement des documents d'urbanisme témoigne d'une couverture plutôt satisfaisante (84 %). La grande majorité des communes est désormais dotée d'un document opposable (Plan Local d'Urbanisme, PLU intercommunal ou carte communale) traduisant une maîtrise du développement territorial. L'entrée en vigueur du PLUi de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) fin 2025 marquant une étape structurante supplémentaire.

16 communes relèvent toujours du RNU. Parmi elles figure Valdoie dont le PLU est en phase d'achèvement, avec une approbation attendue à l'issue des échéances électorales.

Pour l'heure, les procédures engagées visent surtout à faire évoluer les PLU en vigueur car les communes pilotent leur évolution au lieu de la subir ! : elles organisent, anticipent et sécurisent leur développement.

Dans ce contexte, l'AUTB continue d'accompagner les communes, tant dans le cadre de procédures engagées que pour des appuis ponctuels en matière de planification urbaine.